

Le renouvellement des agriculteurs

Trois départs de chefs d'exploitation sur dix non remplacés en Île-de-France

En 2024, l'Île-de-France compte 4 343 chefs d'exploitation affiliés à la MSA. En cinq ans, les effectifs ont diminué de 7 % : environ 3 départs sur 10 ne sont pas remplacés par une installation sur la période. Ce taux de remplacement est variable en fonction du sexe des chefs d'exploitation : quand 10 femmes s'arrêtent, 9 entrent dans la population des cheffes d'exploitation, alors que ce ratio est seulement deux sur trois pour les hommes, ce qui conduit à une hausse de la part des femmes. Il varie aussi selon les activités rattachées à ces chefs d'exploitation. En productions animales comme l'élevage d'ovins-caprins, de chevaux ou de volailles-lapins, le nombre d'installations est supérieur à celui des départs et les effectifs des chefs d'exploitation augmentent. La tendance est inverse en productions végétales, où tous les départs ne sont pas remplacés en grandes cultures, en maraichage, en arboriculture par exemple. Il y a enfin des différences territoriales : en grande couronne, tous les départs ne sont pas remplacés, alors que les installations sont supérieures aux sorties à Paris et proche couronne.

La base de données des cotisants non-salariés de la mutualité sociale agricole (MSA) inclut les « cotisants solidaires », catégorie créée par la MSA pour désigner les personnes exploitant une faible superficie et/ou consacrant à l'activité agricole un volume de travail annuel compris entre 150 et 1 200 h/an, ce qui correspond à une activité insuffisante pour bénéficier de statut de « chef d'exploitation agricole ». Au 1^{er} janvier 2024, l'Île-de-France compte 4 800 cotisants non-salariés agricoles, dont 9,5 % (457 personnes) sont des cotisants solidaires. L'étude se concentre sur la seule population des chefs d'exploitations, sur laquelle l'ensemble des calculs est réalisé.

En Île-de-France, moins de 8 chefs d'exploitation sur 10 sont remplacés depuis 2010

Entre 2019 et 2024, le nombre de chefs d'exploitation diminue de 7,0 %, ce qui représente un repli de 329 personnes. Ce solde des chefs d'exploitation résulte de l'écart entre les exploitants sortants et les exploitants entrants sur la période, à partir d'un groupe de 4 672 exploitants cotisants en 2019 (tableau 1). Ainsi, le taux de sorties (encadré 1) est de 26 %, c'est-à-dire qu'un quart de la population des chefs d'exploitation présents en 2019 n'est plus présent en 2024. Le taux d'entrées est plus faible, de 18 % : les installations entre 2019 et 2024 représentent donc moins d'un cinquième de la population des chefs d'exploitation en 2019.

Ces deux évolutions conduisent à un taux de remplacement de 71 % entre 2019 et 2024, ce qui signifie que pour 10 départs, il y a seulement 7 installations sur la période, d'où le repli du nombre total de chefs d'exploitation.

Le taux de remplacement a peu évolué depuis 2010, restant toujours compris entre 70 % et 80 % : le déficit d'installations par rapport aux arrêts d'activité n'est donc pas récent. La capacité de remplacement s'est dégradée au cours des cinq dernières années étudiées. Le taux de sorties n'a cessé de diminuer depuis 2010 mais, entre 2019 et 2024, le taux d'entrées est resté stable alors qu'il avait progressé au cours des cinq années précédentes, soutenant le taux de remplacement.

Tableau 1
Chiffres-clés sur le remplacement des agriculteurs, sur trois périodes de 2010 à 2024

	2010-2014	2014-2019	2019-2024
Nombre de sortants	864	1 143	1 203
Nombre d'entrants	612	884	858
Nombre d'agriculteurs en début de période	5 184	4 922	4 672
Taux de sorties	16,7 %	23,2 %	25,7 %
Taux d'entrées	11,8 %	18,0 %	18,4 %
Taux de remplacement	70,8 %	77,3 %	71,3 %

Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2010 à 2024

Encadré 1 - Les indicateurs utilisés

Le renouvellement des chefs d'exploitation est évalué grâce à plusieurs indicateurs, à partir des données de la MSA :

- le **taux d'entrées** est le nombre d'installations de chefs d'exploitation entre 2019 et 2024 rapporté au nombre de chefs d'exploitation en activité en 2019. Il correspond ainsi à l'augmentation « brute » du nombre de chefs d'exploitation entre 2019 et 2024, si tous les chefs d'exploitation présents en 2019 étaient toujours en activité en 2024 ;
- le **taux de sorties** est le nombre de départs de chefs d'exploitation entre 2019 et 2024 rapporté au nombre de chefs d'exploitants en activité en 2019. C'est ainsi une perte « brute » de chefs d'exploitation entre 2019 et 2024, comme si aucun nouveau chef d'exploitation ne s'installait ;
- ces deux indicateurs permettent de calculer le **taux de remplacement**, égal au rapport entre le taux d'entrées et le taux de sorties : il s'agit donc du nombre d'installations rapporté au nombre de départs. Par exemple, un taux de remplacement de 70 % signifie que pour 10 sorties de chefs d'exploitation, il y a sur la même période 7 entrées de nouveaux chefs d'exploitation, et donc que « 7 chefs d'exploitation sur 10 sont remplacés ». Ce taux n'est toutefois pas à comprendre comme du « remplacement » *stricto sensu* de chefs d'exploitation : les populations d'entrants et de sortants sont disjointes et il n'y a pas de notion de « reprise d'exploitation » prise en compte dans cet indicateur.

La part des exploitants de plus de 55 ans recule légèrement en 5 ans

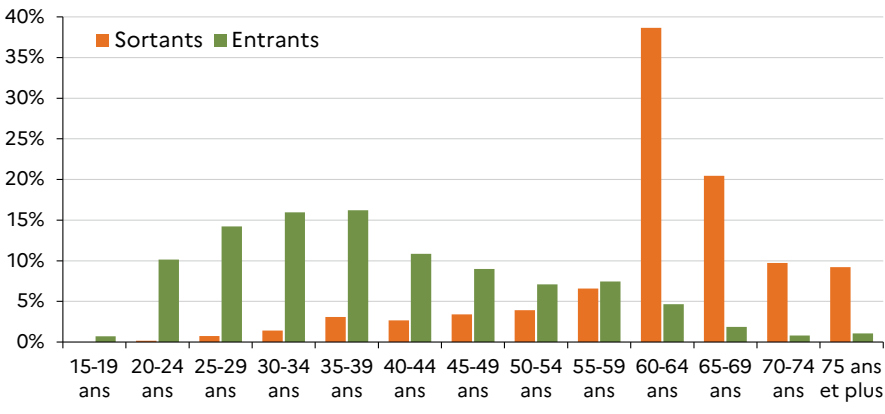
Pour plus de 78 %, les chefs d'exploitation sont âgés de plus de 60 ans au moment de leur sortie (graphique 1). Il pourrait donc s'agir principalement d'arrêts pour des raisons de départs à la retraite. Une plus faible proportion de chefs d'exploitation arrête à un âge plus jeune, par exemple dans le cadre d'une réorientation professionnelle : 11 % ont moins de 50 ans et 5 % ont moins de 40 ans.

Les chefs d'exploitation entrants sont majoritairement des « jeunes agriculteurs » car âgés de moins de 40 ans pour 57 % d'entre eux. Suivant leur âge, ils peuvent s'installer après leur formation, pour prendre la suite d'un parent ou après une réorientation professionnelle. Dans ce dernier

cas, il peut aussi s'agir de chefs d'exploitation plus âgés : 20 % des nouveaux chefs d'exploitation ont en effet entre 40 et 49 ans lors de leur entrée. Enfin, ces nouveaux

installés sont 15 % à être âgés de 50 à 59 ans : il peut dans ce cas s'agir de reprise d'exploitation suite au départ à la retraite du conjoint ou d'un autre membre de la famille.

Graphique 1
En 57 % des chefs d'exploitation entrants ont moins de 40 ans et 78 % des sortants ont plus de 60 ans
Répartition des chefs d'exploitation entrants / sortants entre 2019 et 2024 en fonction de leur âge au moment de leur entrée / sortie



Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019 à 2024

Ces caractéristiques entraînent une modification de la répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge (*graphique 2*), qui pourrait s'assimiler à un léger rajeunissement de cette population. En proportion comme en valeur absolue, ils sont plus nombreux en 2024 qu'en 2019 dans les classes de 30 à 44 ans : 30 % des chefs d'exploitation ont moins de 45 ans en 2024, contre 28 % en 2019 ; cela représente 40 chefs d'exploitation de plus.

Dans le même temps, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans se contracte légèrement, passant de 47 % à 45 % entre 2019 et 2024. Cette baisse est toutefois à relativiser car le niveau reste supérieur à celui de 2014 (44 %) et de 2010 (40 %). L'évolution constatée entre 2019 et 2024 peut être une conséquence du changement des conditions d'attribution des aides de la PAC dans la nouvelle programmation. Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la PAC, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette condition a pour but de garantir que les bénéficiaires des aides ont une activité agricole minimale (au sens des seuils définis par la MSA) et d'éviter le cumul des aides de la PAC et des droits à la retraite après 67 ans. Ce changement administratif a eu un impact sur la population des chefs exploitants, entraînant davantage de cessations d'activité parmi les plus âgés¹. La MSA propose toutefois un dispositif « cumul emploi-retraite » qui permet aux non-salariés agricoles retraités de reprendre une activité professionnelle, avec des revenus et donc de continuer à cotiser. Ces chefs d'exploitation peuvent donc apparaître dans les résultats, à condition de cumuler plus de 1 200 h de travail par an.

Les femmes cheffes d'exploitation entrantes sont plus âgées que les hommes

Si au global 7 chefs d'exploitation sur 10 sont remplacés, le taux de remplacement est inférieur pour les hommes, de 63 % (pour

trois hommes sortants, moins de 2 hommes s'installent comme chefs d'exploitation) alors qu'il est de 90 % pour les femmes (9 installations de cheffes d'exploitation pour 10 femmes sortantes) : ces ratios s'expliquent par un taux d'entrées presque deux fois plus élevé pour les femmes, même si leur taux de sorties est un peu plus important. Ainsi, la part des femmes augmente entre 2019 et 2024, mais l'évolution est encore faible : elle passe de 26 % en 2019 à 27 % en 2024.

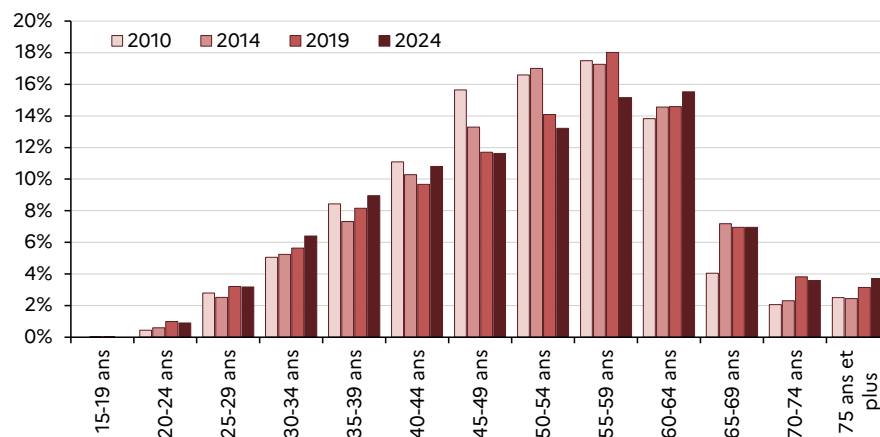
Bien que le taux de remplacement soit supérieur, la population des cheffes d'exploitation est plus âgée que celles de leurs équivalents

masculins en 2024. En proportion, elles sont plus nombreuses à être âgées de plus de 55 ans (48 % contre 44 % pour les hommes) et moins nombreuses à avoir moins de 40 ans (16 % contre 21 % pour les hommes) (*graphique 3*). Toutefois, la proportion de cheffes de moins de 40 ans augmente depuis 2010 (+ 6 points) quand celle de cheffes de plus de 55 ans décroît de 6 points sur la même période. Aussi, même si elles sont encore plus âgées que les hommes, la tendance est au « rajeunissement » des femmes, plus rapide que pour les hommes (+ 2 points de moins de 40 ans et + 8 points de plus de 55 ans).

Graphique 2

La part des chefs d'exploitation de 30-49 ans augmente quand celle des 50-59 ans diminue

Répartition des chefs d'exploitation franciliens selon leur catégorie d'âge

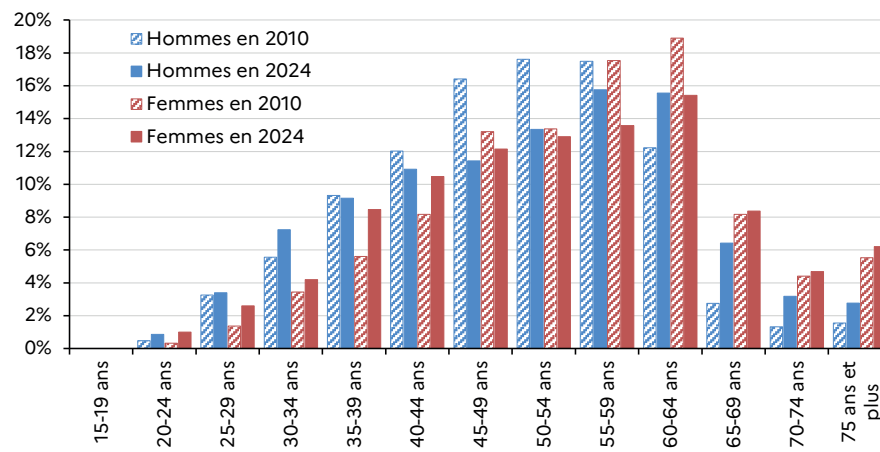


Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2010 à 2024

Graphique 3

48 % des cheffes d'exploitations ont 55 ans en 2024, contre 44 % pour les hommes

Répartition des chefs et cheffes d'exploitation selon leur catégorie d'âge en 2010 et 2024



Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2010 à 2024

¹ Voir la publication « Les exploitations agricoles en Île-de-France sont de moins en moins nombreuses mais tendent à s'agrandir ». Études Agreste Île-de-France, août 2025.

Ovins-caprins, chevaux, volailles-lapins : des Atexa dynamiques dans la région

Les taux de remplacement sont très variables suivant les activités agricoles (codes Atexa de la MSA, voir *définitions*). Certaines activités sont dynamiques car caractérisées par des taux de remplacement supérieurs à 100 % : pour un départ, il y a plus d'une installation. Le nombre de chefs d'exploitation est donc en augmentation sur la période considérée pour ces Atexa. Cela concerne avant tout des activités de productions animales.

L'activité d'élevage d'ovins-caprins bénéficie du plus haut taux de remplacement (340 %), avec le taux d'entrées le plus élevé parmi toutes les Atexa (94 %), sur un nombre toutefois restreint de chefs d'exploitation en 2019 (18) (*graphique 4*). Cette dynamique est récente ; sur la période quinquennale précédente, le taux de remplacement n'était que de 42 %, en raison d'un nombre de sortants largement supérieur au nombre d'entrants.

La bonne dynamique sur l'élevage de chevaux (hors « activités d'entraînement, dressage, haras, clubs hippiques ») est également récente : alors que le taux de remplacement était inférieur à 100 % entre 2010 et 2014 puis entre 2014 et 2019, il s'établit à 146 % entre 2019 et 2024 (pour 120 chefs d'exploitation en 2019). Le taux d'entrées sur cette période atteint 37 %.

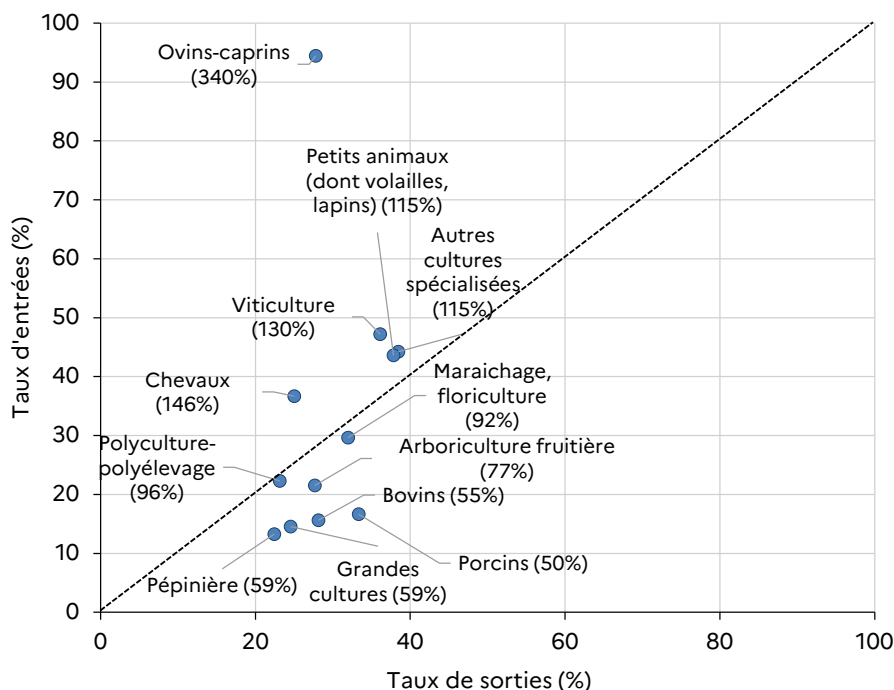
Les chefs d'exploitation ayant une activité d'élevage de volailles-lapins sont ceux qui s'arrêtent le moins, avec un taux de sorties de 21 % pour 43 chefs d'exploitation en 2019. Le taux de remplacement est de 167 %, témoignant d'un développement de cette activité, volailles en particulier, dans la continuité de la tendance déjà observée entre 2014 et 2019.

D'autres activités d'élevage montrent une dynamique positive : les autres élevages de petits animaux (taux de remplacement de 106 %) et de bovins viande (taux de remplacement de 125 %). Quelques rares activités végétales, bien que non majoritaires dans la région, sont

Graphique 4

Les Atexa de productions animales ont un taux d'entrées supérieur au taux de sorties

Taux d'entrées et taux de sorties des chefs d'exploitation par Atexa entre 2019 et 2024



Note de lecture : la diagonale représente la situation où le nombre de sortants serait égal au nombre d'entrants. Pour les Atexa situées au-dessous de la diagonale, les effectifs diminuent et pour celles se situant au-dessus, ils augmentent. Le taux de remplacement (taux d'entrées / taux de sorties) est indiqué entre parenthèses.

Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019 et 2024

également dynamiques, comme la viticulture (taux de remplacement de 130 % avec un taux d'entrées élevé) : cette filière connaît un développement depuis 2020 et la création de l'AOP Île-de-France.

Grandes cultures, polyculture-polyélevage, maraichage : un taux de remplacement inférieur à 100 %

Les autres Atexa, principalement des activités végétales et donc les plus importantes dans l'agriculture francilienne, sont en perte de vitesse : pour un départ, il y a moins d'une installation, ce qui entraîne un repli du nombre de chefs d'exploitation.

Bien qu'inférieur à 100 %, le taux de remplacement pour certaines Atexa reste au-dessus de la moyenne régionale (71 %). C'est par exemple le cas en polyculture-polyélevage : sur les 242 chefs d'exploitation présents en 2019, plus de 9 sur 10 sont remplacés. Ce taux de remplacement de 96 % s'est amélioré par rapport aux

dix années précédentes, à la suite d'une hausse du taux d'entrées. Le taux de remplacement est presque aussi élevé en maraichage-floriculture (93 %) et a progressé par rapport aux périodes 2010-2014 et 2014-2019. En arboriculture, près de 8 chefs d'exploitation sur 10 sont remplacés ; il s'agit d'un taux de remplacement deux fois plus élevé que celui de la période quinquennale précédente.

Pour les autres Atexa, le taux de remplacement est inférieur au taux moyen régional. En grandes cultures tout d'abord, moins de 6 chefs d'exploitation sur 10 sont remplacés entre 2019 et 2024 ; c'est moins que sur les années précédentes. Le taux d'entrées est parmi les plus faibles (15 %), pour un taux de sorties de 25 %. L'impact de cette catégorie est conséquent sur la moyenne régionale puisqu'elle regroupe 75 % des chefs d'exploitation franciliens. Le taux de remplacement est également de 59 % pour l'activité « pépinière » et, comme pour les grandes cultures, il s'est récemment fortement dégradé.

Les déprises sont encore plus marquées pour quelques Atexa dont un départ sur 2, ou moins, est remplacé. En élevage porcins, le taux de sorties est un des plus élevés (33 %) : un tiers des chefs d'exploitation présents en 2019 se sont arrêtés, mais les effectifs concernés sont très faibles (inférieurs à 10). Les autres secteurs en déprise sont les élevages de bovins, hors viande, dont les élevages de bovins laitiers (taux de remplacement de 36 %) et de bovins mixtes (33 %), ainsi que les autres élevages de gros animaux (0 % car aucune entrée sur la période 2019-2024).

Une part de chefs d'exploitation de plus de 55 ans plus ou moins élevée selon les Atexa

Certaines Atexa sont caractérisées par une proportion de chefs d'exploitation de plus de 55 ans inférieure à la moyenne régionale (45 %) en 2024, et en baisse par rapport à 2019 : pour ces activités, la population des chefs d'exploitation est donc plus jeune que la moyenne et a « rajeuni ». C'est le cas des Atexa d'élevages d'ovins-caprins (23 % de plus de 55 ans, - 16 points par rapport à 2019) et d'élevages de volailles-lapins (31 %, - 9 points). Cette évolution peut résulter de l'installation de nouveaux chefs d'exploitation, plus jeunes. Ce rajeunissement pourrait avoir un impact dans le futur, avec moins de départs, tous remplacés si la bonne dynamique se poursuit. Les chefs d'exploitation en élevages de bovins laitiers d'une part et en maraîchage-floriculture d'autre part sont également dans cette catégorie et ne sont que 36 % et 35 % respectivement à avoir plus de 55 ans.

Pour les autres Atexa, la proportion de chefs d'exploitation de plus de 55 ans est plus élevée que la moyenne régionale en 2024, mais a diminué en 5 ans : arboriculture (49 % de plus de 55 ans, - 8 points par rapport à 2019), élevages de bovins viande (43 %, - 13 points), viticulture (63 %, - 12 points) mais aussi grandes cultures même si le repli est moins prononcé (46 %,

- 2 points). En viticulture et élevage de bovins viande en particulier, la tendance à la réduction de la proportion des plus de 55 ans pourrait se poursuivre si le taux de remplacement reste supérieur à 100 %.

Pour les dernières Atexa, non seulement la proportion de chefs d'exploitation de plus de 55 ans est plus élevée que la moyenne régionale en 2024 mais elle a aussi augmenté par rapport à 2019 : cette population est donc plus âgée et « vieillissante ». Cet état pourrait conduire à plus de départs, en proportion, dans les prochaines années. Dans certains cas, il pourrait y avoir un risque que tous ne soient pas remplacés (le taux de remplacement étant inférieur à 100 %) et donc que le nombre de chefs d'exploitation diminue encore : polyculture-polyélevage, pépinière, élevages de bovins mixtes, élevages de porcins, autres élevages de gros animaux. Dans le cas de l'élevage de chevaux, sous réserve que la tendance perdure, les départs pourraient être tous remplacés sans garantie toutefois que la population « rajeunisse », suivant l'âge des entrants.

Une meilleure dynamique d'installation dans les SCEA

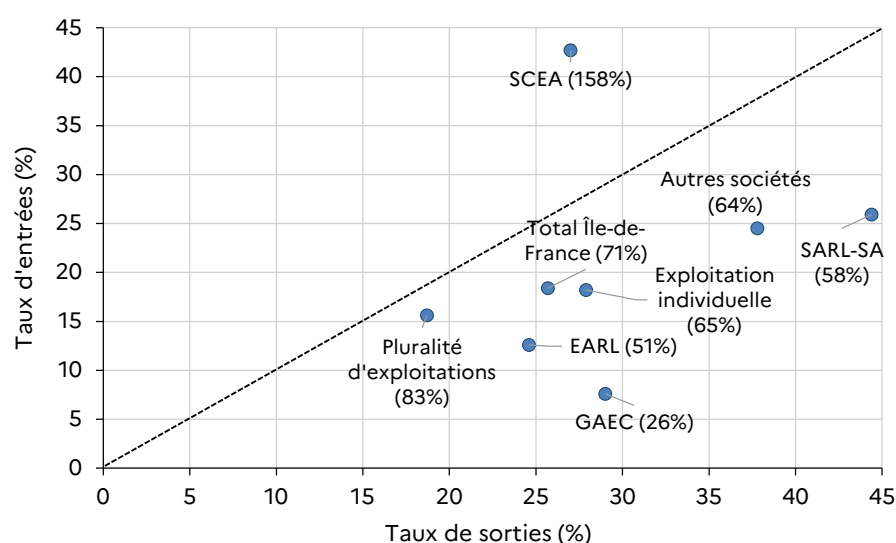
Parmi toutes les formes juridiques, seuls les chefs de sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) affichent un taux de remplacement supérieur à 100 %, permettant une augmentation de leurs effectifs (graphique 5) : pour un départ, 1,6 nouveau chef d'exploitation s'est installé entre 2019 et 2024. Les autres formes sociétaires sont au contraire sur une dynamique baissière : pour les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), un départ sur 2 est remplacé ; c'est deux fois moins pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC, 1 départ sur 4). C'est un peu plus pour les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés anonymes (SARL-SA), dont le taux de remplacement est de 58 %.

La SCEA présente plusieurs avantages qui peuvent expliquer le développement du nombre de ses chefs d'exploitation. Elle ne nécessite aucun capital social minimum et offre une grande liberté dans son organisation. Constituée par au moins deux

Graphique 5

En SCEA, le taux de sorties est compensé par un taux d'entrées particulièrement élevé

Taux d'entrées et taux de sorties des chefs d'exploitation par forme juridique entre 2019 et 2024



Note de lecture : la diagonale représente la situation où le nombre de sortants serait égal au nombre d'entrants. Pour les formes juridiques situées au-dessous de la diagonale, les effectifs diminuent et pour celles se situant au-dessus, ils augmentent. Le taux de remplacement (taux d'entrées / taux de sorties) est indiqué entre parenthèses.

Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019 et 2024

associés, elle est sans limite maximale ; ces associés peuvent être des personnes physiques ou morales et, contrairement aux autres formes sociétaires (GEAC et EARL par exemple), elles n'ont pas d'obligation de travailler dans l'agriculture. Ainsi, la SCEA peut répondre à des objectifs variés, de l'exploitation agricole pure à la gestion patrimoniale d'actifs agricoles.

Dans le cas particulier de chefs exploitant plusieurs exploitations relevant de statuts juridiques différents (« pluralité d'exploitations »), un peu plus de 8 départs sur 10 sont remplacés. Bien qu'en repli, les effectifs de chefs dans cette catégorie résistent mieux à la baisse globale constatée, grâce notamment à un taux de sorties plus faible (19 %).

Enfin, les chefs d'exploitation individuelle sont les plus nombreux en 2019 (un tiers du total). Ils sont deux sur trois à être remplacés, pour un taux de sortie de plus de 25 %.

Le taux de remplacement des agriculteurs est inférieur à 100 % en grande couronne

Le nombre de chefs d'exploitation dont le siège de l'exploitation est à Paris et sur la proche couronne (mais pas nécessairement le site de production) augmente de 16 % entre 2019 et 2024, à partir d'une population de 154 chefs. Le taux de remplacement dans cette zone atteint 135 %, assurant plus d'une installation par départ.

En revanche, dans tous les départements de la grande couronne, tous les départs ne sont pas remplacés et les effectifs de chefs d'exploitation évoluent à la baisse. Celle-ci est moins rapide dans les Yvelines (- 5 %) qu'au niveau régional (- 7 %) alors qu'elle est plus marquée en Seine-et-Marne (- 8 %), dans l'Essonne (- 9 %) et dans le Val-d'Oise (- 11 %). Ces évolutions vont de pair avec les taux de remplacement des chefs d'exploitation dans ces départements, de 80 % dans les Yvelines à 57 % dans le Val-d'Oise. Les Yvelines affichent ainsi la

meilleure dynamique, avec le taux de sorties le plus faible (24 %) et le taux d'entrées le plus élevé (19 %) parmi les départements de la grande couronne.

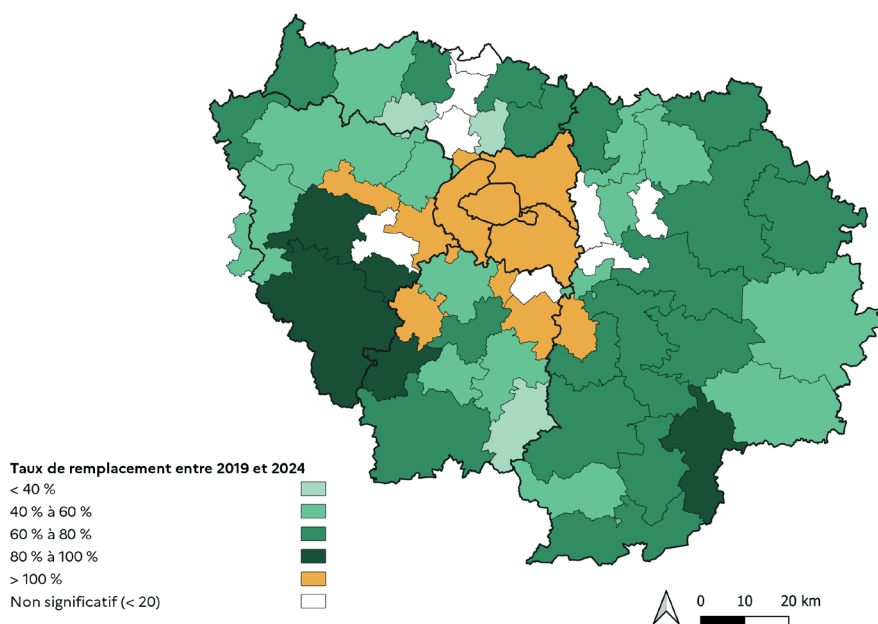
Ces constats sont confirmés à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ceux où le taux de remplacement est supérieur à 100 sont localisés à Paris et sa proche couronne, voire dans les EPCI limitrophes (carte 1). Les taux les plus bas sont rattachés à des

EPCI plus éloignés de la métropole parisienne.

Plus spécifiquement pour les Atexa « grandes cultures » (carte 2), les EPCI ont des écarts variés par rapport au taux de remplacement moyen régional de 59 %. L'est et le sud de la région affichent plutôt des niveaux inférieurs ou similaires au taux régional. Dans l'ouest en revanche (plaine de la Beauce par exemple) et en proche couronne, les niveaux sont supérieurs au taux régional.

Carte 1

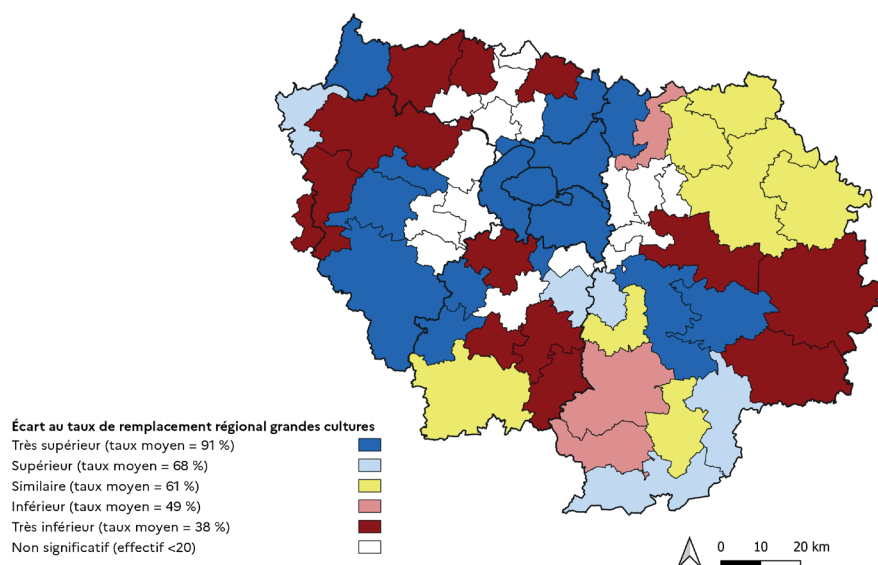
Taux de remplacement des chefs d'exploitation entre 2019 et 2024 par EPCI



Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019 et 2024, IGN BD Carto®

Carte 2

Taux de remplacement des chefs d'exploitation (Atexa « grandes cultures ») entre 2019 et 2024 : écart par rapport à la moyenne régionale de cette Atexa



Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019 et 2024, IGN BD Carto®

Le Val-d'Oise ainsi que Paris et la proche couronne sont des zones concentrant des populations plus âgées

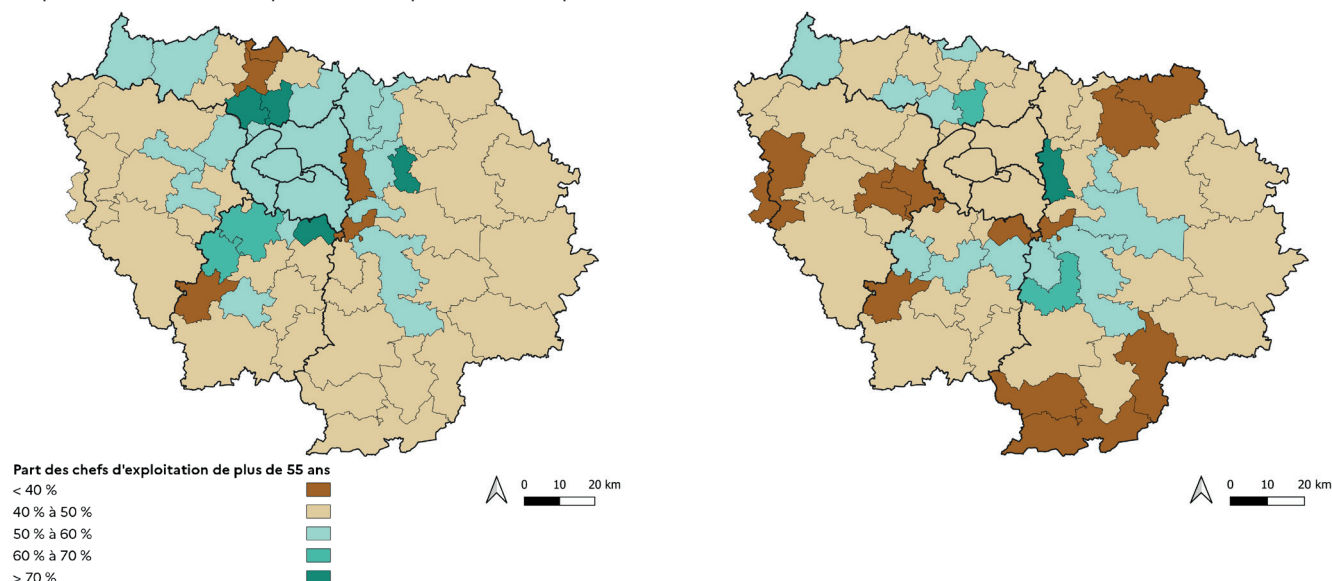
Entre 2019 et 2024, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans recule dans tous les départements, dans des proportions néanmoins variables : le repli n'est que de 0,5 point de pourcentage en Seine-et-Marne mais il est de 3,3 points dans l'Essonne. Dans ces deux départements comme dans les

Yvelines, la proportion de chefs d'exploitation de plus de 55 ans est inférieure en 2024 à la moyenne régionale, alors qu'elle est supérieure dans les autres zones, où il pourrait y avoir plus de départs dans les prochaines années. Il reste en 2024 quelques EPCI, dans le Val-d'Oise et entre l'Essonne et la Seine-et-Marne, où plus de 50 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans (carte 3). À l'inverse, le nombre d'EPCI où moins de 40 % des chefs d'exploitation ont plus

de 55 ans progresse en cinq ans ; ils restent néanmoins absents du Val-d'Oise et de la proche couronne. La Seine-et-Marne, les Yvelines et l'Essonne sont aussi les départements où la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans est supérieure à la moyenne régionale de 19 %, ce qui confirme que les chefs d'exploitation y sont en moyenne plus jeunes. Dans les autres départements, les moins de 40 ans sont moins nombreux en proportion qu'au niveau régional : il s'agit d'une population plus âgée.

Carte 3

Proportion des chefs d'exploitation de plus de 55 ans par EPCI, en 2019 et en 2024



Source : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019 et 2024, IGN BD Carto®

Source et définition

La **MSA** (mutualité sociale agricole) gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles. Les données présentées dans cette étude sont issues des fichiers des cotisants non-salariés mis à disposition du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture par la MSA. Un filtre basé essentiellement sur le code Atexa a été appliqué pour s'approcher au plus près du champ des exploitations agricoles au sens du recensement agricole. Les données sont fondées sur les cotisants présents au premier janvier de chaque année. L'étude concerne la période 2019-2024.

Atexa : il s'agit de l'assurance contre les accidents du travail et maladie professionnelle des non-salariés agricoles. Pour en bénéficier, les cotisants à la MSA doivent déclarer l'activité agricole qu'ils exercent de manière prépondérante en temps de travail au sein de leur exploitation. L'Atexa est rattachée aux individus ; des coexploitants peuvent donc déclarer des Atexa différents au sein d'une même exploitation. L'Atexa ne correspond pas toujours à la notion d'Otex (orientation technico-économique) utilisée par le recensement agricole qui définit l'activité principale globale de l'exploitation.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Tél. : 01 82 52 46 37
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données

Directrice régionale : Mylène Testut-Neves
Directrice de la publication : Fanny Héraud
Rédactrice en chef : Myriam Ennifar
Rédactrice : Myriam Ennifar
Cartographie : Myriam Ennifar
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803 - ISBN : 978-2-11-179415-3
© Agreste 2026